



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 09 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 09 OCTOBRE 2015, à 20h30, sous la présidence de :

Mr Patrick BOUILLON, Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES

Présents : Patrick BOUILLON, ~~Patrice DELORME~~, Victor-Emmanuel PACAUD, Catherine ZAMBELLI, Antoine-Pierre de GRAMMONT, Christophe GRIFFON, ~~Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE~~, Sylvie LHENRY, Fabrice PERRIER, Rémi ROCHAY

Absents : Patrice DELORME, Joëlle LAMBOROT et Alix LECOMTE

Procurations : Patrice DELORME a donné procuration à Patrick BOUILLON

Joëlle LAMBOROT a donné procuration à Sylvie LHENRY

Alix LECOMTE a donné procuration à Fabrice PERRIER

Secrétaire de Séance : Rémi ROCHAY (en complément de Marie-Anne GERBE, SdM présente)

Date de Convocation : MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015

Lecture est faite du Compte-Rendu de la réunion ordinaire du VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015.

Aucune remarque n'étant faite sur son contenu, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1- Délibération : Fermages des Baux Communaux 2015 (du 11/11/2014 au 11/11/2015)

Le Maire informe le CM au sujet de la nécessité pour lui de calculer le montant annuel des fermages relatifs aux baux détenus par des locataires de parcelles communales. A titre informatif et didactique, il présente la liste des parcelles communales concernées et fait le constat que seule une parcelle fait l'objet d'un bail dûment écrit et à jour dans les documentations administratives de la commune

N° de Parcelle	Dénomination cadastrale	Superficie en m ²	Hameau	Nom du Locataire
B051	Buisson de La Vigne	6 500	Bizy	Pierre SARRY
B230	Place du Ficheret	12 070	Roussy	Pierre SARRY
B231	Place du Ficheret	690	Roussy	Pierre SARRY
B233	Place du Ficheret	5 989	Roussy	Pierre SARRY
B367	Place du Viaduc	8 437	Les Gaseaux	Serge LEMOIGNE
B369	Place du Viaduc	13 530	Les Gaseaux	Serge LEMOIGNE
B469	Place du Pont	12 226	Moulin	Patrice DELORME
C243	Pré des Cubes	2 360	Bas d'Orcilly	Emmanuel MELOT
C465	Place du Vernay	9190	Le Vernay	Bernard BALLIGAND
C670	Place d'Orcilly	300	Haut d'Orcilly	Jean-Marie ROUSSEAU
C686	Place du Vernay	991	Le Vernay	Bernard BALLIGAND
C711	Pré du Buisson	1 450	Haut d'Orcilly	Olivier MONNET

Le Maire propose donc cette année de recontacter chaque locataire pour établir formellement un bail qui documentera officiellement sa qualité et les termes de son contrat de location.

Par ailleurs, il explique au CM que les bases de calcul initiaux des fermages sont établis par application d'une classification des terrains et/ou des bâtiments correspondant chacune à une fourchette de valeurs en euros, exprimée par hectare, et réévaluées chaque année par un arrêté préfectoral. Chaque année les fermages sont perçus en Novembre pour un an entre le 11/11 de chacune des deux années, et sont réévalués par l'application d'un indice de fermage national publié par arrêté national.

Victor-Emmanuel PACAUD précise par ailleurs que les reprises de bail en cours d'année ne donnent en général pas lieu à un prorata entre les deux ancien et nouveau bailleur à la date de changement de bail, sauf situation très particulière.

Cette année plusieurs parcelles ont changé de locataire : les parcelles de la place du Pont (B469) et celles du Viaduc (B367 et B369)

Le Maire propose de prendre le temps de revoir chacun des propriétaires d'ici la prochaine réunion, de rétablir formellement avec eux un bail écrit au conditions observées précédemment l'année précédente (mais non formalisé par l'écrit) et de présenter à la délibération les valeurs de fermages 2014-15, une fois les baux et valeurs de fermages actés.

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et décide d'ajourner la délibération au 13 Novembre 2015

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M10-09-DELIB-01	0	0	0	Ajournée

2- Délibération : Prix de Vente Concessions Cimetières / Répartition Produit Vente entre Compte Admin CCAS/Compte Principal

Le Maire présente les tarifs de vente de concessions funéraire pratiqués actuellement.

Nouveau Cimetière (Toutes Communes)		Ancien Cimetière - Partie Haute (Lugny-Nochize-Hautefond)	
15 ans	N/A	15 ans	N/A
30 ans	50 € /m ²	30 ans	50 € /m ²
50 ans	85 € /m ²	50 ans	100 € /m ²
Nouveau Cimetière		Ancien Cimetière - Partie Basse (Lugny-Nochize-Hautefond)	
Carré Commun	N/A	Carré Commun	Gratuit (Tombe Pleine Terre)

La Maire explique que les travaux de maintenance des cimetières sont consommateurs de temps et la nécessité est constante d'investir pour aménager les allées pour contrer les dégradations liés aux ravinements pluviaux. Les campagnes de relevage des tombes en déshérence tous les 10 ou 20 ans sont consommatrices de budget et leur coût doit pouvoir être anticipé pour être plus indolore. Le Maire propose au CM :

- d'augmenter les tarifs actuels et les faire évoluer tous les 2 ans d'un pourcentage lié à l'augmentation des coûts annuels de fonctionnement observés au budget de la commune.
- Pour ne pas pénaliser les plus démunis, garder la possibilité d'une sépulture gratuite dans le carré commun du cimetière du bas.
- Maintenir la possibilité d'une concession avec ou sans caveau au tarif bas de 50 €/m² mais pour une durée réduite de 30 à 15 ans.
- Ne pas pratiquer de réduction des tarifs pour les renouvellements de concessions et limiter à un renouvellement à 30 ans, plus cher que la concession initiale pour éviter l'immobilisation des emplacements sur des périodes supérieures à 80 ou 100 ans.
- Etablir des tarifs de concessions plus élevés pour les candidats habitant hors de communes de Lugny, Nochize et Hautefond afin de ne pas trop accélérer le processus de ventes « exogènes »
- Augmenter les tarifs de concessions cinquantennaires pour pousser au maximum vers le choix des 30 ans qui permet une rotation plus rapide des emplacements en déshérence

Le Maire propose au CM de prendre le temps de la réflexion sur ces propositions avant de les décider ou non.

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et décide d'ajourner la délibération au 13 Novembre 2015

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M10-09-DELIB-02	0	0	0	Ajournée

3- Délibération : Enquête Reprise tombes délaissées Vieux Cimetière entre Toussaints 2015 et 2018 (3 ans)

Le Maire propose au CM de lancer une enquête de reprise des tombes délaissées dans la partie basse du vieux cimetière du haut.

Le processus débute par la rédaction d'un procès-verbal de 1^{ière} constatation de l'état d'abandon de concession de cimetière, document qu'il a préparé pour ce faire en dressant la liste précise des tombes de la partie basse du vieux cimetière.

La commission CIMETIERE se réunira LUNDI 19 OCTOBRE pour établir formellement sur le terrain le constat et rédigera à l'aide du document la liste des tombes potentiellement concernées et la mise en place d'affichettes sur les tombes pendant une durée de 3 ans.

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et se prononce pour le lancement de l'enquête

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M10-09-DELIB-03	9+3 pouvoirs	0	0	Adoptée

4- Campagne d'identification des Concessions echues Vieux et Nouveau cimetières

Le Maire propose au CM de lancer également une enquête d'identification des concessions éventuellement échues dans l'ancien Cimetière (Partie Haute) et dans le nouveau cimetière.

La commission CIMETIERE qui se réunira LUNDI 19 OCTOBRE établira également formellement la liste au constat des dates d'établissements des concessions des 100 dernières années.

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et se prononce pour le lancement de l'enquête

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M10-09-DELIB-04	9+3 pouvoirs	0	0	Adoptée

5/ Délibération : Conclusions Enquête Publique pour aliénations chemins communaux à Roussy

Le Maire informe que le projet d'aliénation de deux portions de chemins communaux à Roussy suit son cours.

Faisant suite aux 2 délibérations 2015-M06-12 et 2015-M07-10, ouvrant la possibilité de déclassement, le Maire a obtenu l'accord de Mr Dominique NUGUE, Commissaire Enquêteur pour ouvrir l'enquête publique obligatoire entre le Mercredi 16 Septembre 2015 et le Mercredi 30 Septembre. L'arrêté Municipal d'ouverture et de documentation de l'Enquête a été rédigé et publié au contrôle de légalité. L'avis d'Ouverture d'Enquête au Public est à l'affichage public depuis le 1^{er} Septembre et les riverains les plus concernés par le projet ont été prévenus spécifiquement par courrier.

Le Maire après avoir présenté le Registre d'Enquête que lui a remis le Commissaire Enquêteur au terme de la période d'enquête publique, précise que ce dernier n'a relevé aucune remarque ou observation.

Par conséquent le Maire propose de voter le déclassement des portions de voies communales et leur aliénation définitive aux terrains et parcelles de Mr Pierre SARRY et de l'autoriser à continuer le processus en procédant dans les prochaines semaines à l'intervention du géomètre pour les métrage et bornage cadastraux

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et se prononce pour le déclassement des portions de voies communales.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M10-09-DELIB-05	9+3 pouvoirs	0	0	Adoptée

6/ Délibération : Achat d'un 5^{ème} ordinateur portable pour l'Ecole à la demande de Nicole MELINE

Le Maire informe qu'il a été sollicité par Nicole MELINE, Directrice de l'Ecole de Lugny-les-Charolles au sujet de la possibilité d'être doté d'un 5^{ème} ordinateur portable pour pouvoir travailler dans de meilleures conditions avec ses effectifs de cours préparatoires (13 élèves cette année et 14 l'année prochaine) et de passer de un appareil pour 3 ou 4 élèves à un appareil pour 2 ou 3 élèves.

Le devis présenté par la société EQUIP BUREAU, partenaire habituel de la commune s'élève à 658,80 €.

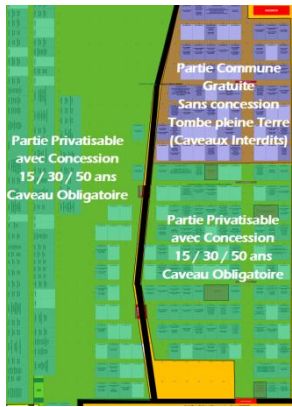
Cette dépense d'investissement non planifiée formellement au budget initial est couverte par la ligne « reste-à-investir » actuelle d'un montant de 2 265,94 €, et qui passe à 1 607,14 €, l'enveloppe initiale de dépenses d'investissement de 32 506,30 € restant la même.

				ELEVE	Différence	TTC Investis Votées	dont TVA
		HT	TVA				
PROJETS INVESTISSEMENT BUDGET 2015							
1641	Remboursement Prêt Annexe Ecole	- €	5 400,00 €	5 400,00 €	- €	5 400,00 €	- €
2051	Logiciel gestion municipale	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	500,00 €
=====				=====	=====	=====	=====
2151	VOIRIE COMMUNALE 2015	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €	3 313,20 €	6 313,20 €	1 052,20 €
2152	Abri-Bus Cadolles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2152	Panneaux Signalisation Hameaux	833,33 €	166,67 €	1 000,00 €	1 741,03 €	2 741,03 €	456,84 €
21312	Toiture Batiment Ecole	16 000,00 €	3 200,00 €	19 200,00 €	- 7 200,00 €	12 000,00 €	2 000,00 €
21318	Portail et Portillon Cour Salle Communale	- €	- €	- €	2 020,63 €	2 020,63 €	336,77 €
2184	Table des Conseils	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €	- 21,50 €	2 378,50 €	396,42 €
21318	Piano Gaz Cuisine Salle Communal	4 166,67 €	833,33 €	5 000,00 €	- 738,00 €	4 262,00 €	710,33 €
21318	Abbatage Arbres Cimetière	- €	- €	- €	360,00 €	360,00 €	60,00 €
2152	Panneau Limitation à 50 Traversée Bourg	416,67 €	83,33 €	500,00 €	- 500,00 €	- €	- €
	5 ^{ème} Ordinateur Ecole	- €	- €	- €	658,80 €	658,80 €	109,80 €
	Ecran Projection Salle des Conseils	- €	- €	- €	165,00 €	165,00 €	27,50 €
	Autre/Divers/Reste à Investir	1 171,92 €	234,38 €	1 406,30 €	200,84 €	1 607,14 €	267,86 €
				Total Immo Corporelles Affectées	Différence	Investis TTC	dont TVA
				32 506,30 €	- 0,00 €	32 506,30 €	5 417,72 €

Le CM après en avoir délibéré, accepte le devis EQUIP BUREAU et décide de l'achat du 5^{ème} ordinateur pour l'Ecole de Lugny-les-Charolles

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M09-11-DELIB-06	9+3 pouvoirs	0	0	Adoptée

8/ Discussion : Projet de Modification Gestion des Surfaces du vieux cimetière du haut



Le Maire informe le CM qu'il réfléchit à faire une proposition de délibération au prochain conseil afin de modifier les règles de gestion des surfaces du vieux cimetière du haut.

Le contexte de cette réflexion est lié à la présence dans la partie basse du vieux cimetière de 4 caveaux qui ont été mis en place de façon indue entre 2007 et 2012, dans une zone qui n'était destinée uniquement qu'à recevoir des inhumations pleine terre, sans vente de concession préalable nécessaire dans cette zone dite « commune ».

Le Maire propose donc de limiter officiellement la zone commune à un espace plus réduit en surface au 2/5^{ème} de la zone commune précédente et de convertir les 3/5^{ème} complémentaires en une zone sous concession ou la mise en place de caveau puisse être autorisée.

Cette réduction de la partie commune Gratuite sans concession est envisageable car l'essentiel des inhumations depuis quelques dizaines d'années ce sont faites dans le nouveau cimetière du bas par l'intermédiaire d'achat de concessions. D'autre part dans les dizaines d'années à venir, un part grandissante des défunts émettront des choix vers l'incinération plutôt que les ensevelissements.

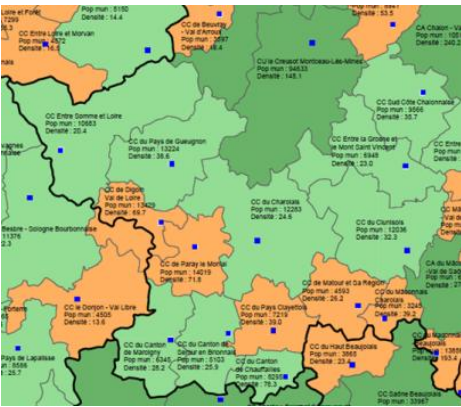
Par conséquent il proposera une délibération au prochain conseil municipal pour valider cette réaffectation des surfaces des cimetières de l'igny.

9/ Discussion : création Aire de dispersion Cendres de crémation Nouveau Cimetière

Le Maire informe le CM qu'il réfléchit également à faire étudier par la Commission Cimetière, des possibilités de faire financer par le Commune un Jardin du Souvenir, destiné à recevoir l'épandage de cendres d'incinération funéraires.

Des devis devront être établis dans ce sens au cours des prochains mois de façon à être en mesure de mettre au budget le financement éventuel d'une nouvelle installation de ce type au cours des 2 ou 3 prochaines années.

9/ Discussion : Projet de Fusion ComCOM - Loi NOTRe - Seuils applicables



Le Maire informe le CM des conséquences de l'adoption de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) fin juillet dernier, concernant les seuils minimum en nombre d'habitants applicables au Communauté de Communes (CC) ainsi que les clauses dérogatoires à ces seuils. En l'occurrence la CC du Charolais avec un peu moins de 13 000 habitants est-elle en deçà du seuil minimum, mais bénéficie de la « clause de repos » suite à une fusion récente opérée il y a moins de 18 mois entre les anciennes CC de Charolles, de Palinges et de St-Bonnet-de-Joux.

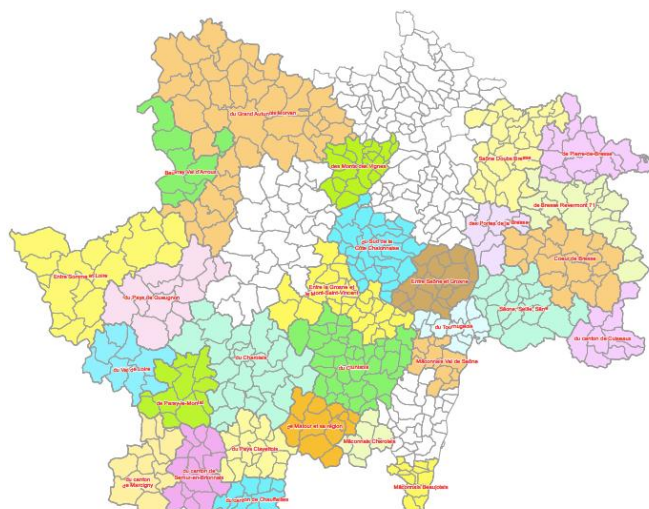
Ce même seuil n'est pas atteint par les CC de Chauffailles, de Semur et Marcigny, qui ont entre 6 et 9000 habitants, mais elles peuvent bénéficier de la clause de faible densité de population ou celle d'avoir plusieurs communes classifiées en zone de montagne.

Finalement seules les CC de Digoin et Paray, malgré leur population actuelle de 14 000, relativement proche du seuil de 15000 demandé, sont dans l'obligation de fusionner, n'ayant aucune clause dérogatoire ne pouvant par ailleurs les libérer de cette obligation.

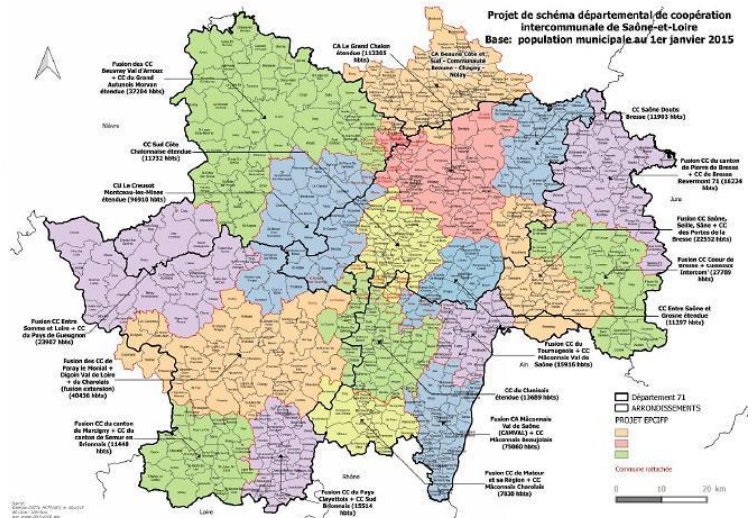
De même, pour la CC de La Clayette avec 7000 habitants et sans clause dérogatoire pouvant s'appliquer, l'obligation lui est faite de fusionner avec une autre entité.

LE Préfet de Saône-et-Loire en charge de faire appliquer la nouvelle loi NOTRe sur le département, a consulté dès Septembre 2015, tous les Présidents et Bureau de CC du Département pour ébaucher des stratégies de fusion entre CC et être en position de produire début octobre une première ébauche d'un schéma de coopération intercommunale à l'échelle de son département, pouvant servir de base de négociation et être capable d'entrer en application au 1^{er} Janvier 2017 dans un peu plus d'un an.

CC au 1^{er} Janvier 2014



CC envisagées au 1^{er} Janvier 2017



Le projet d'octobre pour 71 envisage pour le Grand Pays Charolais-Brionnais

- La fusion des CC de LA CLAYETTE (obligation) avec celle de CHAUFFAILLES (pas d'obligation légale)
- La fusion des CC de SEMUR (obligation) avec celle de MARCIGNY (pas d'obligation légale)
- La fusion des CC de BOURBON-LANCY (pas d'obligation légale) avec celle de GUEUGNON (pas d'obligation légale)
- La fusion des CC de PARAY (obligation) avec celle de DIGOIN (Obligation) et celle de CHAROLLES (pas d'obligation légale)

Dès lors des discussions vont intervenir entre CC dans les 12 prochains mois pour étudier les impacts des fusions envisagées.

La fiscalité est un élément déterminant et un prérequis avant toute décision : en effet deux CC qui fusionnent doivent harmoniser leur taux de prélèvement fiscaux. Les différences notables avant fusion, entre taux de diverses CC peuvent se comprendre et être acceptables, si elles correspondent à des sommes de compétences différences à exercer.

10/ Discussion : Projet de matérialisation limitation vitesse -Bas d'Orcilly - Transit Routier St-Julien-Paray

Le Maire informe le CM d'une demande de riverains du chemin d'Orcilly à Lucenay qui constatent :

- Un trafic relativement important sur l'axe Saint-Julien-Lugny par Lucenay,
- Une vitesse souvent inadaptée dans la traversée du hameau du bas d'Orcilly,
- Une route particulièrement étroite,
- Des possibilités de dégagement inexistantes sur les accotements
- Des courbures de virages prononcées,
- Un manque de visibilité à l'abord des courbes dû au relief prononcé du hameau.



La question se pose d'une éventuelle action municipale pour adresser le constat précédent. Un premier niveau de réponse pourrait être de matérialiser entre le bas du hameau avant la Maison LECOMTE et le haut du hameau avant la Maison BERNIGAUD, un rappel de limitation de vitesse à 50 km/h et éventuellement un message de danger lie au trajet sinueux du chemin.

11/ Discussion : Projet d'aliénation au Domaine communal d'une partie de chemin privé au Vernay

Le Maire informe le CM d'une possibilité d'aliénation au Domaine de Voirie Communale d'une partie de chemin Privé au Vernay.

Le chemin conduisant à l'ancienne « prise d'eau SNCF », et la maison d'habitation, anciennement domaine privé SNCF, sont désormais la propriété privée de Mr et Mme Dominique LABAUNE (C). Ce chemin privé comporte à son extrémité les anciennes maçonneries SNCF de canalisation des écoulements et ruissellements. Une grande partie des anciennes canalisations empierrées mises en place par la SNCF jadis pour canaliser le flux



d'eaux pluviales ont été emportées par les précédents épisodes importants de ruissellement. La bonne évacuation de ce flot, qui peut constituer un volume important compte tenu de la large surface de captation de la plaine déversante des Menys qu'il collecte, est primordiale pour éviter une submersion de la voie ferrée et un bon écoulement des eaux jusqu'à la rivière Arconce par le vallon descendant du Vernay.

Afin de prendre en charge le suivi de l'état de cette maçonnerie importante et du suivi annuel de l'assainissement de cette zone importante du réseau de ruissellement du territoire de la commune, il conviendrait mieux à la Communauté de reprendre la main sur cette portion privé de chemin afin d'éviter les retards dans la prise en compte des problèmes pouvant survenir dans cette zone où plusieurs propriétaires privés (A1 A2 et B) n'auraient pas toute la réactivité pour prendre en charge les problèmes de dégradation de l'infrastructure.

L'aliénation au domaine communal permet également de reprendre officiellement la main sur la signalisation routière obligatoire pour les passages à niveau, puisque le panneau actuel, situé sur le domaine privé, fait depuis quelques années l'objet de remarques de non-conformité dans l'audit annuel effectué par la SNCF. Bien qu'installé sur un domaine privé, la commune, en l'absence de réparation, a l'obligation de se substituer au privé pour assurer la sécurité du franchissement des voies ferrées.

Enfin elle permet au propriétaire B d'avoir une sortie sur le domaine publique sans dépendre d'un droit de passage (Flèche Blanche).

12/ Discussion : Projet d'échange portion ch communal et Parcelle Réserve Incendie à Roussy



Le Maire informe CM et rappelle le cas précis de la Réserve d'Incendie de Roussy construit au début des années 60 et qui n'a bénéficié d'aucun enclavement cadastral et qui de fait, bien qu'édifice public, il reste enclavé dans la parcelle cadastrale B279.

La proposition sera faite au propriétaire de la dite parcelle, de faire intervenir un géomètre en 2016 pour cadastrer une nouvelle parcelle d'environ 300 m² contenant la réserve incendie de Roussy et d'en faire une parcelle communale et de l'échanger avec une aliénation du chemin communal qui est enclavé dans le territoire de la ferme du même propriétaire.

Compte tenu du retard engendré dans la régularisation cadastrale de ce projet (plus de 50 ans...), la commune prendra en charge les frais liés à l'établissement des métrages cadastraux et des frais de notaire.

13/ Point Travaux Voirie 2015

Le Maire demande à Victor-Emmanuel PACAUD de faire un résumé sur les travaux de voirie déjà réalisés en 2015.

Les fonds intercommunaux 2015 alloués par la CC Charolais dans le cadre de sa prise de compétence de 75% des voiries communales, a été affecté:

- à la réfection de la bande de roulement de la Route communale des Bois entre Lugny et Hautefond avec une purge spécifique de 20 à 30 m² du sous-bassement de la route réalisée en un point précis qui présentait la formation systématique de gros « nid de poule » systématique ces dernières années.
- à la purge du sous-bassement de la route menant à la maison de Mme BLONDIN aux Brulés, et à la mise en place d'un nouvel enrobé du chemin (qui sera complété en 2016 d'une bande de roulement goudronnée et gravillonnée.
- à la fin de la réfection de la bande de roulement de la Route des Boulays, réalisée seulement à 80% en 2014.
- à la reprise d'une partie du carrefour de Roussy, mal fini en 2014, avec purge et bande de roulement sur une centaine de m².

Enfin, un travail de reprise du système de canalisation a été réalisé dans le bas de la Petite Glacière (dont la complète efficacité devra néanmoins être attestée dans les prochains mois). Restent les travaux de réfection des fossés planifiés pour cet hiver, notamment à Roussy et au Vernay.

14/ Informations Diverses

Le Maire informe plus rapidement le CM sur d'autres sujets divers en cours :

- les travaux de montée en débit Internet avec l'installation d'une nouvelle armoire de connexion ORANGE dans le passage entre la cour de la Salle communale et le mur du Cimetière du Bas, n'ont pas encore commencé. Cependant la Mairie de Beaubery a signalé que les travaux du même type ont débuté sur son territoire. A cette occasion Le Maire rappelle les raisons de la décision d'abattage de deux arbres proches du nouveau cimetière proposé par la Commission Cimetière lors de sa réunion du 22 JUIN 2015 (Voir CR sur Site Interne), validé en CM lors de la réunion du 10 JUILLET 2015 (Voir CR sur Site Internet) et pour lequel le choix d'entreprise intervenante a été fait lors de la réunion CM du 11 SEPTEMBRE 2015 (Voir CR sur Site Internet). L'abattage et la mise en place de la nouvelle armoire sont des préalables nécessaires à l'aménagement de voirie de cette zone futur qui intégrera la mise en place de trottoir pouvant guider les écoulements pluviaux loin du cimetière, la mise en place de place de parking voiture handicapé proche de la grande grille, et celle de plot escamotable pour empêcher les voitures d'aller se garer derrière la Salle Communale, proche des habitations riveraines.
- La révision anticipée des listes électorales est en voie d'achèvement et permettra aux 6 Jeunes ayant eu 18 ans avant le 7 Décembre 2015, de participer à leur premier scrutin en tant que citoyen adulte lors du premier tour des élections régionales le Dimanche 6 Décembre 2015 (2^{ème} tour le 13 Décembre 2015). Par ailleurs plus de 20 radiations des listes électorales ont été effectuées pour des personnes ne résidant plus dans la commune et 3 autres décédées dans l'année.
- La demande des travaux dans le local a été présentée lors du dernier CM du 11 Septembre dernier. Les matériaux nécessaires a la rénovation ont été approvisionné par l'employé communal qui procédera aux réparations dès que le Maire aura rédigé un Règlement Intérieur, l'aura présenté aux responsables identifiés du local et obtenu leur engagement sur un mode de fonctionnement du local révisé.
- Les travaux de dévasement de la réserve d'incendie du Breuil n'ont pas été déclenchés. Les Devis ont été demandés. Compte tenu de la saison des pluies avancées, le travail sera planifié pour être réalisé dans le courant de l'été 2016.
- Le Maire a rencontré une deuxième fois les Assurances AVIVA et a relancé le GAN pour obtenir leur meilleure proposition de prise en charge des contrats d'assurance du mobilier, bâtiments et des espaces communaux

Le Maire indique qu'il a planifié une réunion de la Commission CIMETIERE pour le LUNDI 19 OCTOBRE pour établir le procès-verbal de 1^{ère} constatation de l'état d'abandon éventuel de certaines tombes se trouvant dans la partie basse du vieux cimetière.

Le Maire indique que l'élaboration du Bulletin Communal est bien avancée pour la partie qui lui incombe. Cette année le dossier spécial sera consacré au Centenaire de la Grande Guerre de 1914-18 avec une parution in-extenso du recensement de la population de Lugny en 1911, la présentation des noms et photos des hommes du villages fauchés lors du conflit, leur date et lieux de décès, ainsi que la liste des familles ayant participé au financement par souscription populaire du Monument aux Mort de la Commune érigé en 1922.

Le Bulletin Municipal 2015 sera envoyé en impression la première semaine de Décembre et distribué dans les boites aux lettres des habitants de Lugny-les-Charolles, la dernière semaine de Décembre entre Noël et le Jour de l'An.

La date du prochain Conseil Municipal (2015-CM09) a été fixée au VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015 à 20h30, à la Salle des Conseils.

Après épuisement des sujets inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.

